
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le premier juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Madame GRONCHI Karine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick

Absents excusés : Mesdames JULIEN Valérie, LEAL Séverine, MAZIERE Audrey, Messieurs PLAUCHE Jonathan, THOMAS Frédéric

Procurations : Madame LEAL Séverine à Monsieur SCOTTI Patrick

Convocation et affichage : 27/06/2025

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2025

Monsieur le Maire présente le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 mai 2025 et le soumet à approbation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 mai 2025.

2. CHANGEMENT DU TARIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe que la Région Sud (EREA) n'a pas répondu à la demande de renouvellement de la convention « restauration scolaire » pour le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI).

Comme annoncé précédemment (délibérations 03/2025 et 04/2025 du 04/02/2025), la Commune de Noyers sur Jabron, coordinatrice du RPI, a lancé une procédure de marché public le 25/03/2025 auprès de quatre fournisseurs locaux potentiels pour la fourniture de repas en liaison chaude ; trois y ont répondu. Après étude des propositions, les Maires du RPI ont retenu, le 21/05/2025, l'entreprise ECLF Collectivités sise à Laragne Montéglin, pour préparer et livrer les repas des trois écoles à compter de la rentrée scolaire 2025-2026. Le tarif facturé par ECLF Collectivités aux Communes est de 4,49 € TTC par enfant et 6,49 € TTC par adulte.

En conséquence, Monsieur le Maire, en accord avec les Maires de Noyers sur Jabron et de Valbelle, propose de facturer uniformément aux parents du RPI le tarif du ticket enfant à 4,50 € pour la rentrée scolaire 2025-2026.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le tarif du ticket de repas enfant de restauration scolaire de 4,50 € à compter de la rentrée scolaire 2025-2026 ; fixe le tarif adulte de 6,49 € à compter de la rentrée scolaire 2025-2026 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

3. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CCJLVD CONCERNANT LE SPANC

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, toutes les années, le Conseil Municipal doit examiner le RPQS, Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non collectif (SPANC) de l'année N-1.

Ce document est établi par la CCJLVD qui a la compétence pour tout ce qui touche au SPANC pour l'ensemble des quatorze communes.

Monsieur le Maire indique que ce RPQS 2024 a été envoyé aux Conseillers Municipaux avant le Conseil afin qu'ils puissent en prendre connaissance. Il est notamment fait mention, au 31/12/2024, que :

- 16 % des habitants de la CCJLVD ne sont pas reliés à l'assainissement collectif ;
- 27 % des installations sont non conformes sur le périmètre de la CCJLVD et 29 % sur la Commune de Bevons ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Rapport 2024 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCJLVD.

4. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CCJLVD CONCERNANT LE SPGD

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, toutes les années, le Conseil Municipal doit examiner le RPQS, Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de la Gestion des Déchets (SPGD) de l'année N-1.

Ce document est établi par la CCJLVD qui a la compétence pour tout ce qui touche au SPGD pour l'ensemble des quatorze communes.

Monsieur le Maire indique que ce RPQS 2024 a été envoyé aux Conseillers Municipaux avant le Conseil afin qu'ils puissent en prendre connaissance. Il est notamment fait mention :

- D'une diminution, vs. 2023, de 2,7% du tonnage d'ordures ménagères résiduelles par habitant (OMR) ;
- D'une augmentation, vs. 2023, respectivement de 38,4%, 24,4% et 20,7% du tonnage de cartons, des emballages et du verre ;
- D'une diminution, vs. 2023, de 22,0% tonnage de papier ;
- Ces résultats positifs sont liés notamment à la mise en service des différentes colonnes de tri implantées depuis le mois de mars 2023 ;
- En résumé, par habitant : 197,3 kg d'OMR, 39,7 kg de verre, 26,9 kg d'emballage, 11,9 kg de cartons et 9,3 kg de papier, soit 285,1 kg au total soit + 2,3% vs. 2023 mais avec un meilleur effort de tri sélectif ;
- Ce résultat est en partie attribué à la mise en service de composteurs collectifs et à la vente subventionnée de composteurs individuels ;
- Il reste cependant de nombreux déchets valorisables dans les OMR : l'effort est donc à poursuivre pour mieux trier les déchets ;
- Enfin, la mise en service d'un broyeur de végétaux a été effective en 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le Rapport 2024 sur le Prix et la Qualité du Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés de la CCJLVD

5. SUBVENTION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les organismes bénéficiaires de subventions communales pour l'année 2024, d'un montant total de 1776 €, dont le Fonds de Solidarité pour le Logement. Il rappelle également qu'un montant de 2700 € est inscrit au budget primitif 2025 et que seules les associations ayant fait une demande en bonne et due forme auprès de la Mairie peuvent bénéficier d'une subvention.

Il rappelle qu'un montant de 1836 € a déjà été attribué aux associations à fin mai 2025 (délibérations 13/2025 et 19/2025).

Il informe que le Conseil Départemental a demandé une subvention au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) en 2025 pour une participation identique à celle de l'année dernière (0,61 €/habitant) soit 193 € pour la Commune de Bevens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 193 € au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) du Conseil Départemental.

6. INSTALLATION D'UNE POMPE A CHALEUR DANS LE BATIMENT DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire présente le projet d'installation d'une pompe à chaleur dans le bâtiment de la Mairie. Il consiste à remplacer l'ensemble des radiateurs électriques (type grille-pain) et les climatiseurs par une pompe à chaleur air / air dans les locaux de la Mairie, programmable en fonction de l'occupation, réduisant ainsi notre consommation d'énergie. Ceci permettrait également de mettre à disposition la salle de réception rafraîchie aux habitants lors des périodes de canicule, celle-ci disposant d'un accès indépendant et sécurisé.

Monsieur le Maire présente un devis de 10 283,03 € HT pour réaliser cet investissement.

Il précise que cet investissement peut faire l'objet d'une subvention du Conseil Départemental dans le cadre des aides relevant de la politique de l'énergie à hauteur de 76,92%.

Ainsi, il propose un financement du projet de la façon suivante :

Dépenses	Montant en € HT	Ressources	%	Montant en HT€
Installation pompe à chaleur	10 283,03	Conseil Départemental	76 %	7 815,10
		Autofinancement	24 %	2 467,93
Total (coût du projet)	10 283,03	Total	100	10 283,03

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'installation d'une pompe à chaleur dans le bâtiment de la Mairie ; approuve le plan prévisionnel de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus, sollicite une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et Charge le Maire de réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation.

7. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- Débroussaillage des espaces verts de la Mairie et de l'Ecole par FLOMULTISERVICES en l'absence de l'employé communal (250 € TTC)
- Débroussaillage de l'ensemble des voies communales par ROULOC Services (1045 € TTC)
- Travaux de terrassement d'accès à la RD946 par BATRAMA (2076 € TTC).

8. QUESTIONS DIVERSES

Réunions :

- Réunion RPI pour le choix du prestataire « restauration scolaire » le mercredi 21 mai
- Mariage BARTELS/VALAGUZZA le samedi 31 mai
- Conseillère Prévention Sécurité de l'Education Nationale le mardi 03 juin
- Conseil Communautaire le mardi 03 juin
- Réunion « Organisation Paléogalerie » le vendredi 06 juin
- Réunion avec la Gendarmerie « Gestion des dépôts sauvages » le mardi 17 juin
- Présentation du contrat collectif en santé le mardi 24 juin à 9h30
- Conseil des écoles le mardi 24 juin
- Commission Sécurité EREA le mercredi 25 juin
- Fête du Village de « Animons Bevons » le samedi 28 juin

Entretiens et travaux réalisés

- Débroussaillage des espaces verts de la Mairie et de l'Ecole par FLOMULTISERVICES
- Travaux ENEDIS Chemin du Plantier
- Débroussaillage de l'ensemble de voies communales par ROULOC Services
- Deuxième aire de compostage collectif derrière le HLM installée par la CCJLVD
- Travaux de terrassement d'accès à la RD946 par BATRAMA

Entretiens et travaux à finaliser / venir

- Pose des graves Chemin du Collet (deuxième tranche)
- Rénovation des portails du cimetière par l'EREA : dernière couche de peinture
- Pose de trois compteurs divisionnaires « salle cœur de village », « école », « mairie » avant intervention ALTEE fin juillet
- Mise à niveau glycol de la PAC de la salle Cœur de Village
- Réfection des Chemins de l'Eglise, de la Fontaine et du Plantier
- Parking de l'Eglise : plantations et arrosage en automne

Divers

- A compter du 25 août 2025, Lydie Stutzinger sera notre nouvelle Adjointe Technique en charge de la garderie, la restauration scolaire, l'entretien des bâtiments communaux et l'assistance à la secrétaire générale de Mairie.
- ECLF Collectivités sise à Laragne Montéglin retenue pour la livraison des repas en liaison chaude au tarif de 4,49€ à compter du 1^{er} septembre
- Installation d'une pompe à chaleur air / air dans les locaux de la Mairie :
 - Demande de subvention à la Région non accordée le 25/06,
 - Demande de subvention au Conseil Départemental à déposer pour réponse fin septembre.
- Rénovation Chemins de l'Eglise, de la Fontaine et du Plantier :
 - Demande de subvention FODAC 2025 (55%) accordée le 27/06,
 - Demande de subvention Amendes de Police (15%) déposée le 02/06 pour réponse fin septembre.
- Enfouissement réseaux basse tension et télécom du Chemin du Plantier en 2026 : dossier déposé au SDE04 le 10/06
- Nouvelle application PanneauPocket mise en service le 30/05 financée par la CCJLVD

- Pas de volontaires pour participer à la création du site internet → report en 2026
- Demande de permis de construire (03) de SCI LES TOURNIAIRES pour rénovation, création d'ouvertures en façade, agrandissement de terrasse, piscine le 10/06
- Dépôt de déclaration préalable (09) de Christian OLIVIERI pour ouverture de fenêtre en façade le 26/06

La séance est levée à 21h05
Le Maire, Marc HUSER

Le Secrétaire, Patrick SCOTTI



A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.